

teur de l'Université Laval à Mgr l'archevêque de Québec, en date du 4 juin 1859 :

“ Mais l'établissement d'une seconde Université qui serait  
 “ aujourd'hui prématuré *deviendra avant bien des années UTILE*  
 “ ET MÊME NÉCESSAIRE, d'autant plus que *nous n'avons pas l'in-*  
 “ *tention de faire de la nôtre le rendez-vous d'une jeunesse bien*  
 “ *nombreuse*.....

“ *Un peu de patience donc et LE TOUR DE MONTRÉAL*  
 “ *VIENDRA, non seulement sans inconvénient pour person-*  
 “ *ne, mais POUR LE PLUS GRAND AVANTAGE DE TOUS.*”

(Signé,) E. A. TASCHEREAU, Ptre., Recteur U. L.

L'Université Laval reconnaissant qu'elle n'avait pas le droit d'exister seule, et la charte royale ne lui accordant que le droit et pouvoir d'*affilier*, l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal s'adressa à maintes reprises à cette Université pour en obtenir une affiliation, comme le démontre le document suivant :

“ ECOLE DE MEDECINE ET DE CHIRURGIE DE  
 “ MONTREAL.

“ Nous, soussignés, déclarons et affirmons sur la foi des  
 “ Procès-Verbaux des assemblées du Bureau de notre Ecole  
 “ et avec le consentement unanime de tous les membres de  
 “ ce bureau que :

“ 1o Monseigneur Ignace Bourget, évêque de Montréal, n'a  
 “ jamais cessé, dans ses rapports avec notre Ecole, d'insister  
 “ avec force et persévérance, pour qu'Elle (notre Ecole) s'en-  
 “ tendit avec l'Université Laval ;

“ 2o Que c'est sur les conseils reçus de Monseigneur de  
 “ Montréal, qu'en 1860, notre Ecole fit des démarches auprès  
 “ de l'Université Laval pour obtenir d'elle une affiliation ;

“ 3o Que, malgré le peu de succès de la démarche faite, en  
 “ 1860, auprès de l'Université Laval par notre Ecole, ce fut  
 “ de nouveau d'après les conseils et sur les instances de Mgr  
 “ de Montréal qu'en 1862, notre Ecole s'adressa, une seconde